

CONCOURS DE POESIE 2024 DE LA VILLE DE MONTMORENCY

Du 04/12/2023 au 04/02/2024

Modalités de participation

Objet

À l'occasion du Printemps des poètes 2024, la Ville de Montmorency propose un grand concours de poésie ouvert à tous les participants, sans condition d'âge ou de lieu de résidence.

Le thème de ce concours de poésie est **libre**.

Conditions de participation

Les participants seront repartis en trois catégories :

La catégorie des Enfants : - de 12 ans

La catégorie des Jeunes : 12-17 ans

La catégorie des Adultes : 18 ans et +

- pour les catégories Jeunes et Adultes, les poèmes seront entièrement dactylographiés
- pour la catégorie Enfants, ils pourront être manuscrits et accompagnés de dessins
- le français sera obligatoirement la langue de composition
- tous les genres de poésie seront admis (prose, vers, haïkus...)
- les poèmes proposés seront originaux. Ils n'emprunteront aucun élément à une œuvre préexistante (interdiction de plagiat)
- les participations à titre posthume sont interdites

Le concours sera ouvert à partir du **04/12/2023**. La date limite de dépôt des textes est **arrêtée au 04/02/2024, à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Les poèmes, **accompagnés de vos noms et coordonnées**, devront être envoyés à l'adresse **culturel@ville-montmorency.fr** ou par voie postale au :

**Service Culture et Patrimoine
Place Château Gaillard
95160 Montmorency**

Du **05/02/2024 au 18/02/2024**, 7 membres de l'association **L'Ouvre Boîte à Poèmes** procéderont à une présélection de 7 poèmes par catégorie. A ce titre, les membres de l'association ne seront pas habilités à concourir cette année.

Le jury du concours, distinct du jury de présélection, délibérera du palmarès durant la semaine du **26/02/2024**.

Annnonce des résultats

Les lauréats seront avisés des résultats du concours arrêtés par le jury lors de la remise des prix le **24/03/2024**. Le lieu et l'horaire seront communiqués aux participants deux semaines en amont.

Publication des poèmes

Les organisateurs du concours se réservent pendant un an (soit jusqu'au 24/02/2025) les droits de publication (via le site de la ville, le bulletin municipal...) des textes sélectionnés par le jury, sous réserve de communiquer à leurs auteurs, avant parution, les références des publications. Celles-ci ne donneront pas lieu au versement de droits d'auteur.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Montmorency pour l'envoi d'informations culturelles au public. Elles sont conservées pendant 2 ans et destinées à la direction de l'Animation de la Ville. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" et le Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Direction de l'Animation de la Ville au 2, avenue Foch-95160 Montmorency ou par courriel au culturel@ville-montmorency.fr